



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Antilles : la justice prononce un non-lieu dans l'enquête sur le scandale du chlordécone ! Pour les victimes le combat continue !

Le 2 janvier dernier, un non-lieu a été prononcé à la suite de l'enquête sur l'empoisonnement des écosystèmes au chlordécone, un pesticide abondamment utilisé dans les bananeraies de 1972 à 1993 en Guadeloupe et en Martinique.

Classé cancérigène « possible » depuis 1979 par l'organisation mondiale de la santé (OMS), le chlordécone avait été interdit en France métropolitaine dès 1990 mais il a continué à être autorisé dans les Antilles par dérogation ministérielle jusqu'en 1993.

16 ans après la première plainte, et alors que la justice a entendu les parties civiles il y a de cela un peu plus d'un an, les juges d'instruction du pôle de santé de Paris ont estimé que les faits étaient prescrits. D'après des éléments de l'ordonnance, les deux magistrates instructrices reconnaissent un « **scandale sanitaire** », sous la forme d'« *une atteinte environnementale dont les conséquences humaines, économiques et sociales affectent et affecteront pour de longues années la vie quotidienne des habitants* ».

Selon Santé publique France, plus de 90 % de la population adulte en Guadeloupe et Martinique est contaminée par le chlordécone et, dans les deux îles, « *les taux d'incidence du cancer de la prostate se situent parmi les plus élevés au monde* ».

Les premiers touchés sont les ouvriers agricoles. Ils sont pourtant les grands laissés pour compte de ce scandale sanitaire. Il a fallu attendre 2021 pour que les cancers provoqués par le produit soient enfin reconnus comme maladie professionnelle !

Toutefois, les deux magistrates ont prononcé un non-lieu, en raison notamment de la difficulté de « *rapporter la preuve pénale des faits dénoncés [...] commis 10, 15 ou 30 ans avant le dépôt de plaintes* ».

Les avocats des victimes feront probablement appel de cette décision de justice !